

**Procès-verbal du conseil d'établissement
de l'école secondaire Le Sommet**

Le 28 septembre 2022

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école secondaire Le Sommet, 120 rue de la Polyvalente, Québec, tenue le mercredi 28 septembre 2022 à 19 h, à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

BÉLANGER, Chantal	Parent
CARRIER, Émilie	Parent
DEL GUIDICE, Gina	Parent
JORDAN, Caroline	Parent
RIOUX, Pierre-Eugène	Parent
LANGLOIS, Isabelle	Parent substitut
ALLAIRE, Valérie	Parent substitut
BÉLANGER, France	Enseignante
CÔTÉ, Patricia	Enseignante
CYR, Geneviève	Enseignante
FERLAND, Chantal	Enseignante
GAGNON-COLL, Claudia	Enseignante
GERMAIN-LAROSE, Catherine	Enseignante
BOIES, Sophie	Soutien – Technicienne en travaux pratiques
FORTIER BARBEAU, Louise	Représentante de la communauté
MÉRETTE, Christyna	Représentante de la communauté

PARTICIPENT À CETTE SÉANCE

GOSSELIN, Annie	Directrice
GODIN, Monica	Directrice adjointe

ÉTAIT ABSENT À CETTE SÉANCE

GARNEAU, Christine	Parent
OUELLET, Hugo	Parent
POULIN, Christian	Parent
LABRECQUE, Roxane	Professionnelle – Conseillère en orientation

MOT DE BIENVENUE

Madame Annie Gosselin souhaite la bienvenue à tous les membres et les remercie pour leur présence. Chaque membre se présente à tour de rôle.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM

On constate que le quorum requis par la Loi est atteint.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue

1. Vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivi du procès-verbal du 15 juin 2022
4. Fonctionnement du Conseil d'établissement
 - 4.1 Élection
 - 4.2 Présidence C.E. (art. 57, 58)
 - 4.3 Vice-présidence du C.E.
 - 4.4 Règles de régie interne (art. 67)
 - 4.5 Calendrier des rencontres du C.E. (art. 67)
 - 4.6 Fiche information personnelle
 - 4.7 Formation obligatoire
5. Nomination des représentants de la communauté (art. 42)
6. Dénonciation d'intérêts (art. 70)
7. Parole au public
8. Correspondance de la présidence
9. Comité de parents
 - 9.1 Rôle du comité
 - 9.2 Calendrier des rencontres du comité de parents
 - 9.4 Autorisation de transmission de renseignements
10. Projet éducatif
 - 10.1 Reddition de compte du projet éducatif 21-22
11. Code de conduite et contrat d'engagement pour les équipes sportives et culturelles
12. Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence
13. Éducation à la sexualité
14. Critères de sélection des concentrations 2023-2024
15. Modification au calendrier scolaire 2022-2023 (élections)
16. Information de la direction
 - 16.1 Activités promotionnelles
 - 16.2 Organisation scolaire 2022-2023
17. Calendrier des activités / sorties éducatives (art. 87)
18. Autres sujets
19. Questions des membres
20. La levée de l'assemblée

Madame Geneviève Cyr, secondée par Madame Émilie Carrier, propose l'adoption de l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

- 18.1 Garde-robe scolaire
- 18.2 Bons coups – point statutaire

3. APPROBATION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL 15 JUIN 2022

Madame Chantal Ferland, secondée par Madame Patricia Côté, propose l'adoption du procès-verbal avec les corrections suivantes :

- Au point 11, dans la 1^{re} phrase, retirer le « nous »;
- Au point 12, l'avant dernière phrase, inscrire « le réviser », et non la réviser;
- Au point 23.1, au 2^e paragraphe, 1^{re} phrase, nous aurions dû lire : « Monsieur Martin Simard explique qu'il a déjà planifié une rencontre à ce sujet... »;
- À la page 64, le premier point 23, devient le point 22.

Suivis

Point 3 : Suivi Ajout d'espace pour le diner :

Il y aura ajout d'une pellicule opaque aux fenêtres de la cafétéria afin de créer de l'intimité aux dineurs qui se placent le long de la fenêtre intérieure de la cafétéria.

Point 14 : Voyage à l'extérieur du Canada

Le voyage à Toronto était beaucoup trop dispendieux, soit 1600 \$ par élève pour 5 jours. L'équipe de Pura Vida a donc décidé de remplacer le voyage par plusieurs activités comme La Tyrolienne aux Chutes Montmorency, sortie au restaurant avec les parents, etc. Le reste des sommes seront déposés dans le compte des élèves afin de l'utiliser pour leur carte de bal, pour l'achat de leur album des finissants ou pour le voyage à New-York. Les sommes avancées par les parents leur seront remises.

Point 16 : Logo équipes sportives

Des modifications ont été apportées au logo. Il sera présenté lors de la prochaine rencontre du Conseil d'établissement.

Point 23.1 : Code de conduite lors des activités parascolaires

Ce point sera traité au point 11 de l'ordre du jour.

C.E. 22-23-02

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

4.1 ÉLECTION

Madame Annie Gosselin, en référence aux Règles de régie interne, explique le rôle du président et du vice-président. Elle se propose comme présidente d'élection.

4.2 PRÉSIDENCE C.E. (art. 57, 58)

À titre de présidente, Madame Gina Del Guidice propose Madame Émilie Carrier, Madame Émilie Carrier propose Madame Gina Del Guidice et Madame Caroline Jordan propose Monsieur Pierre-Eugène Rioux.

Madame Émilie Carrier accepte la mise en candidature. Madame Gina Del Guidice et Monsieur Pierre-Eugène Rioux refusent leur mise en candidature.

Madame Émilie Carrier accepte la mise en candidature. Elle est donc élue par acclamation. Madame Annie Gosselin félicite Madame Émilie Carrier.

C.E. 22-23-03

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 VICE-PRÉSIDENCE DU C.E.

Madame Émilie Carrier propose Madame Gina Del Guidice comme vice-présidente. Madame Gina Del Guidice accepte la mise en candidature. Elle est donc élue par acclamation.

C.E. 22-23-04

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE (art. 67)

Madame Annie Gosselin fait un survol des Règles de régie interne envoyées aux membres. Chaque année, nous devons adopter les règles de régie interne.

Une trésorière doit être élue afin de gérer le 500 \$ alloué au Conseil d'établissement. Comme il n'y a pas de volontaire, Madame Annie Gosselin se propose. Elle est élue par acclamation.

Elle précise que si un membre du Conseil d'établissement doit s'absenter, il doit aviser la direction, le président du Conseil ou le secrétariat. Un substitut sera contacté lors de l'absence d'un parent, car il doit toujours y avoir quorum pour tenir une rencontre, soit la moitié des parents et la moitié des membres.

Elle mentionne aussi que les séances doivent normalement se tenir entre 19 h et 21 h 30. Si les points ne sont pas terminés, la vice-présidente doit voir si l'on poursuit ou si l'on reporte ces derniers points.

L'approbation des activités et sorties éducatives se fait par courriel, suivant la rencontre du Comité participation école (CPE), se tenant chaque jour 6.

L'adoption des règles de régie interne est proposée par Monsieur Pierre-Eugène Rioux et secondée par Madame Chantal Bélanger.

C.E. 22-23-05

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

4.5 CALENDRIER DES RENCONTRES DU C.E. (art. 67)

L'adoption du calendrier est proposée par Madame Catherine Germain-Larose et secondée par Madame Caroline Jordan.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.6 FICHE INFORMATION PERSONNELLE

Madame Annie Gosselin demande aux membres de compléter la fiche d'information personnelle et de la remettre à la fin de la rencontre ou de la retourner par courriel à l'adresse mentionnée au bas du formulaire.

4.7 FORMATION OBLIGATOIRE

Madame Annie Gosselin décrit les lignes directrices de cette formation obligatoire pour tous les membres à l'aide du tableau fourni par le Centre de services scolaire : capsules, ateliers de travail, boîte à outils, etc.

Les membres doivent écouter les capsules de façon autonome, d'une durée totale d'environ 40 minutes et remplir le formulaire d'auto-déclaration que Madame Anick Bédard fera parvenir.

Chaque année, la direction doit faire une reddition de compte auprès du Centre de services scolaire.

5. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ (art. 42)

Madame Annie Gosselin présente les deux personnes présentes comme représentantes de la communauté.

Madame Louise Fortier Barbeau, pour le Comptoir communautaire St-Vincent-de-Paul accepte de poursuivre son mandat pour l'année 2022-2023.

Madame Christyna Mérette est présente pour manifester son intérêt à participer au Conseil d'établissement. Elle a une compagnie, sise dans la communauté, qui se nomme Christyna Mérette Photographe.

Madame Isabelle Langlois propose l'acceptation de ces deux nominations, secondée par Madame Gina Del Guidice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS (art. 70)

Madame Annie Gosselin demande aux membres de compléter le formulaire de dénonciation d'intérêt et de le remettre à la fin de la rencontre ou de la retourner par courriel à Anick Bédard.

7. PAROLE AU PUBLIC

Madame Josée Malenfant est présente. Elle a deux sujets à aborder.

Concernant la campagne de financement, elle veut savoir ce qui se passe avec l'argent non dépensé. Elle se demande si on peut l'utiliser pour payer l'iPad, la facture scolaire, un voyage scolaire ou autres. Madame Annie Gosselin lui confirme que ces sommes ne sont pas perdues, mais qu'elle doit vérifier certaines informations sur les possibilités d'application des sommes pour autres utilisations. Elle donnera suite à Mme Malenfant ainsi qu'aux membres du C.É. lors de la prochaine rencontre.

Concernant l'étui iPad du Sommet, Madame Malenfant explique qu'on lui a dit que l'étui trop serré sur l'iPad ferait une pression sur l'écran, ce qui créerait des microfissures. Elle demande si l'école pourrait penser à changer de modèle. Madame Annie Gosselin lui mentionne que l'étui iPad du Sommet est non obligatoire. À l'époque, il avait été choisi pour sa capacité à bien protéger la tablette. Si les membres du CE donnent un mandat à cet effet, une nouvelle démarche pourrait être entreprise.

8. CORRESPONDANCE DE LA PRÉSIDENTE

Aucune correspondance.

9. RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

9.1 RÔLE DU COMITÉ

Le représentant au comité de parents est l'instance intermédiaire entre le C.É. et le CSS. Il reçoit de l'information et il doit le transmettre lors des rencontres du Conseil d'établissement.

Madame Gina Del Guidice a été élue comme déléguée officielle lors de l'assemblée générale du 8 septembre, ainsi que M. Hugo Ouellet en tant que substitut.

9.2 CALENDRIER DES RENCONTRES DU COMITÉ DE PARENTS

Le calendrier des rencontres a été transmis.

9.4 AUTORISATION DE LA TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS

Madame Annie Gosselin demande aux membres de remplir le formulaire et de le remettre à la fin de la rencontre ou de la retourner par courriel à l'adresse à Madame Anick Bédard.

10. PROJET ÉDUCATIF

10.1 REDDITION DE COMPTE DU PROJET ÉDUCATIF 2021-2022

Nous reportons ce point à la prochaine rencontre. Madame Annie Gosselin mentionne que l'analyse a été faite, mais que le document final n'est pas terminé.

11. CODE DE CONDUITE ET CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR LES ÉQUIPES SPORTIVES ET CULTURELLES

Lors de la rencontre du C.É. en juin dernier, les membres avaient proposé à la direction de créer un code de conduite et un contrat d'engagement pour les athlètes des équipes sportives de l'école. Madame Monica Godin fait la lecture des principaux points des deux documents déjà transmis aux membres.

Monsieur Pierre-Eugène Rioux mentionne qu'au contrat d'engagement, il est écrit que « le NOUS prime sur le JE », mais il remarque que le reste du contrat parle au « JE ». Madame Monica Godin précise que les points sont écrits avec le « JE », car à la fin, c'est l'élève qui signe le contrat.

Madame Christyna Mérette propose que ce ne soit pas seulement le jeune qui ait un contrat à signer, mais aussi l'entraîneur et l'équipe afin de montrer qu'eux aussi ont un engagement et non seulement le jeune sportif. Elle suggère que l'on pourrait aussi mettre en place certaines choses qui feraient plaisir aux jeunes et les rendre fiers, comme des midis équipes sportives, déposer des photos sur le site de l'école pour les encourager, etc.

Concernant le code de conduite, au point 3 : Comité de vigilance et sanctions, Madame Gina Del Guidice se questionne sur la sélection du parent. Pour le même point, Monsieur Pierre-Eugène Rioux pense que l'on devrait avoir 2 élèves participants et non un seul, car cela peut être intimidant pour un jeune de se retrouver seul dans un comité d'adultes.

Madame Monica Godin prend bonne note des suggestions apportées par les membres et retravaillera les documents. Nous proposons d'acheminer, par courriel, les documents révisés aux membres pour approbation afin de ne pas retarder le début des sports interscolaires. Les membres sont d'accord pour approuver les documents finaux par retour de courriel.

Madame Émilie Carrier propose l'adoption des documents par courriel, secondée par Madame Valérie Allaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Madame Annie Gosselin présente le plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence.

Les membres échangent sur les moyens proposés. Madame Gina Del Guidice demande si les adultes responsables de ce dossier sont bien identifiés dans l'école, genre avec un logo pour qu'ils soient repérés facilement des élèves. Madame Caroline Jordan propose qu'il pourrait y avoir un rappel à l'ensemble des élèves via Classroom afin de s'assurer que les jeunes savent vers qui aller en cas de dénonciation.

Madame Isabelle Langlois, secondée par Madame Patricia Côté, propose l'adoption du plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

Madame Monica Godin fait la lecture des six thèmes du tableau déjà envoyé aux membres. Il y a le détail du contenu de l'éducation à la sexualité par niveau du secondaire.

Monsieur Pierre-Eugène Rioux demande s'il est le seul à avoir un malaise à ce que le Gouvernement s'incruste dans la sexualité de son enfant. Les autres parents qui ont pris parole voient ça comme un plus, car oui les parents ont un rôle à jouer dans ce volet avec leur enfant, mais ce n'est pas tous les enfants dont les parents sont à l'aise d'avoir des discussions sur la sexualité. Ils trouvent ça plus sécuritaire que leurs enfants reçoivent l'information par l'école que par les réseaux sociaux. Madame Annie Gosselin précise que l'éducation donnée à l'école est plus la promotion de l'amour, du respect de soi et des autres.

Madame Catherine Germain-Larose, secondée par Madame Chantal Bélanger, propose l'adoption du contenu éducation à la sexualité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CONCENTRATIONS 2022-2023

Madame Annie Gosselin mentionne que les seuls critères de sélection sont l'intérêt et la réussite de la 6^e année. Pour la planche à neige, une certaine expérience est requise. Pour la concentration danse, il n'y a plus d'audition.

Pour le trilangue, le bulletin de 5^e année est analysé ainsi que la première communication de la 6^e année. La note de 75% est requise pour le français, les mathématiques et l'anglais.

S'il y a trop de demande, nous priorisons les élèves de notre bassin et par la suite, nous procédons à un tirage au sort.

Madame Chantal Bélanger, secondée par Madame Gina Del Guidice, propose l'adoption des critères de sélection des concentrations 2022-2023.

ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ

15. MODIFICATION AU CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023 (ÉLECTIONS)

Le 3 octobre deviendra une journée pédagogique dû à la journée d'élections provinciales. Le 21 avril, journée pour force majeure, deviendra une journée de classe jour/cycle 5.

L'adoption de la modification au calendrier scolaire est proposée par Madame Isabelle Langlois et secondée par Madame Sophie Boies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. INFORMATION DE LA DIRECTION

16.1 ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES

Nous sommes actuellement en période d'activités promotionnelles. L'équipe fait la tournée des écoles primaires du bassin afin de rencontrer les élèves de 6^e année pour leur parler de notre école. De plus, le 13 octobre se tiendra nos portes ouvertes. Le Guichet unique sera ouvert du 3 au 31 octobre.

16.2 ORGANISATION SCOLAIRE 2021-2022

Le décompte officiel aura lieu le vendredi 30 septembre. En date du 7 septembre, nous avons 1275 élèves. Il y a une augmentation par rapport à l'an dernier. La clientèle détermine le financement de l'école. Il y a eu un certain nombre de transferts dans les 2 dernières semaines. Nous comptons :

- 11 groupes en secondaire 1 pour 277 élèves
- 12 groupes en secondaire 2 pour 325 élèves
- 8 groupes en secondaire 3 pour 243 élèves
- 6 groupes en secondaire 4 pour 183 élèves
- 6 groupes en secondaire 5 pour 158 élèves
- 2 groupes en FMSS pour 39 élèves
- 2 groupes en Pré-DEP pour 44 élèves
- et 6 élèves scolarisés à domicile

- TOTAL 47 groupes pour 1275 élèves

17. CALENDRIER DES ACTIVITÉS / SORTIES ÉDUCATIVES (art. 87)

Madame Annie Gosselin présente les activités présentées au dernier C.P.E. pour approbation par les membres du C.É.. Elle explique le fonctionnement du calendrier pour les prochaines fois.

Les activités sont d'abord présentées en CPE (comité de participation de l'école). Ce comité siège tous les jours 6. Lorsqu'elles sont acceptées, le détail des activités est envoyé par courriel aux membres de C.É.. Ceux-ci auront un délai de 48 heures pour émettre des questionnements ou des réticences, s'il y a lieu. S'il n'y a pas de commentaire des membres, les activités seraient approuvées par le C.É. avec l'accord de la présidente, avec respect des 48 heures pour laisser la chance à tous les membres de s'exprimer, s'il y a lieu.

Les membres du CE sont favorables au maintien de ce fonctionnement.

L'adoption des activités est proposée par Madame Émilie Carrier et secondée par Madame Caroline Jordan.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

18. AUTRES SUJETS

18.1 GARDE-ROBE SCOLAIRE

Madame Gina Del Guidice trouve difficile de faire affaire avec la nouvelle compagnie Flip Design. Elle a reçu un vêtement avec l'étiquette « Small », mais le vêtement était plus de grandeur « XLarge » et pour retourner le vêtement, elle a dû déboursier 10 \$ de frais de livraison malgré l'erreur de la compagnie. Lorsqu'elle a écrit un courriel, le délai de réponse a été très long.

La majorité des parents trouvent aussi qu'il est difficile de parler à un responsable, que le délai de livraison est long, que le tissu est plus confortable, mais que la qualité est moindre, qu'ils aimaient avoir une séance d'essayage, car l'application n'est pas la meilleure façon de choisir les bonnes grandeurs et ils aimeraient que la compagnie puisse se déplacer pour faire la livraison des vêtements à l'école, comme avec Racine Carrée.

Madame Isabelle Langlois demande pourquoi on a changé de fournisseur et si les autres écoles qui ont Flip Design sont insatisfaits aussi. Madame Geneviève Cyr, qui faisait partie du comité code vestimentaire, mentionne que c'était surtout parce que la compagnie précédente exigeait un contrat de 4 ans et les élèves n'aimaient pas beaucoup le tissu du polo. Les membres du CE avaient mandaté l'école de faire des démarches auprès d'autres fournisseurs.

Madame Annie Gosselin a noté tous les points apportés par les parents, car la direction veut tenir une rencontre avec la compagnie afin de discuter avec eux des irritants et des solutions à apporter.

18.2 BONS COUPS

Madame Annie Gosselin mentionne qu'un membre de l'an dernier avait proposé d'ajouter un point statutaire aux rencontres, soit « Bons coups ». Les membres trouvent que c'est une bonne idée. Madame Geneviève Cyr en profite pour souligner un bon coup soit le tournoi international de soccer qui a été une très belle activité appréciée par les jeunes et de belles photos ont été déposés sur le Facebook de l'école.

Le point « Bons coups » sera donc en point statutaire, comme le point « Information des représentants de la communauté ».

19. QUESTIONS DES MEMBRES

Aucune question.

20. LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La prochaine rencontre du Conseil d'établissement aura lieu le mercredi 2 novembre à 18 h au lieu de 19h, puisque les membres se sont entendus pour faire un petit social après la rencontre afin d'apprendre à se connaître davantage. Les deux parents substitués sont également invités.

Madame Ginal Del Guidice demande s'il y a cas de Covid parmi les membres, si l'on pourra faire la rencontre en Teams. Madame Annie Gosselin mentionne qu'elle devra valider cette demande en l'absence de mesures sanitaires.

Madame Émilie Carrier, secondée par Madame Valérie Allaire, propose la levée de l'assemblée à 20 h 57.

Anick Bédard,
Secrétaire de la rencontre

Émilie Carrier
Présidente